

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
 COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
 SICAD**

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du tel que
 modifié par l'arrêté en date.....
 (JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

Domaine de la prestation : Les services vétérinaires

Objet de la prestation : Agrément pour l'usage des produits de nettoyage et de désinfection

CONDITIONS D'OBTENTION

- Le principe actif doit répondre aux normes en vigueur

PIECES A FOURNIR

- Une fiche technique du produit avec mention du nom du laboratoire, du nom commercial et le principe actif
 - Une autorisation de commercialisation délivrée par le pays d'origine

ETAPES DE LA PRESTATION

INTERVENANTS

DELAIS

- Dépôt du dossier - Etude du dossier et prise des mesures nécessaires - Information du demandeur - Délivrance de l'agrément	Le demandeur La direction générale des services vétérinaires La direction générale des services vétérinaires La direction générale des services vétérinaires	1 mois au maximum à partir de la date de dépôt du dossier
---	---	---

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le bureau d'ordre de la direction générale des services vétérinaires

ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le bureau d'ordre de la direction générale des services vétérinaires

ADRESSE : 30 rue Alain Savary 1002 Tunis

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1 mois au maximum à partir de la date de dépôt du dossier

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Décret n°95-1474 du 14 Août 1995 portant désignation de l'autorité compétente en matière de contrôle technique à l'importation et à l'exportation des produits de la pêche et d'agrèage des locaux (l'article 1^{er}).
 - Arrêté du ministre de l'agriculture du 28 Novembre 1995 fixant les règles générales d'aménagement des locaux, d'équipement en matériel et d'hygiène dans les établissements de transformation des produits de la pêche (l'article 5)